|  |  |
| --- | --- |
|  | **Coalition stratégique COP21**  **« Construction et rénovation :**  **Vers une filière bas carbone »** |

*Cette coalition réunit les acteurs des secteurs concernés par une filière bas carbone pour la construction et la rénovation, à savoir des acteurs de l’amont de la filière – approvisionnement - (Chambre d’agriculture, ONF, Profession Bois, URCOFOR…) ainsi que des acteurs de l’aval de la filière – construction, formation, commercialisation - (Unilasalle, CAPEB, ordre des architectes, FFB, RNA, Chambre des Métiers, constructeurs…). Elle a pour objectif de définir la feuille de route de mobilisation des acteurs du territoire pour réaliser des actions favorisant la mise en place d’une filière bas carbone pour la construction et la rénovation. Il s’agit notamment :*

* *De déterminer des leviers d’actions pour massifier l’action dans ce domaine*
* *D’identifier l’action attendue des différents acteurs*
* *De fixer une feuille de route collective*
* *De synthétiser ces trois éléments dans un « appel » aux acteurs concernés pour susciter leur engagement*

**1/ Objectifs stratégiques et plan d’action du PCAET**

**La Métropole a pour ambition d’accompagner le territoire vers un modèle « 100 % Energie renouvelable » et de réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2050.**

Pour ce faire, la Métropole Rouen Normandie se fixe pour objectif de rénover massivement le parc de logements et de bâtiments tertiaires d’ici 2050 et d’atteindre 100 % des bâtiments avec un niveau de performance énergétique équivalente au niveau « BBC rénovation ».

Cette ambition se traduira concrètement par une augmentation progressive du nombre de logements rénovés, ce qui représentera pour le territoire d’ici 2030 :

* 45 000 rénovations, soit 20 % du parc de logements,
* 130 M€ de travaux par an et 1 500 emplois dédiés,
* 9 M€/an d’économie sur la facture énergétique des ménages de la Métropole.

La construction de logements neufs doit également permettre de répondre aux enjeux des habitations de demain tant en termes de qualité de vie que de performance environnementale et énergétique.

L’enjeux pour le territoire est de pouvoir anticiper les futures règlementations et de développer l’économie locale pour devenir **un territoire démonstrateur et innovant dans la construction de bâtiments bas-carbone**.

L’ensemble de la filière « bâtiment » est ainsi concernée par ce nouveau type de construction ; de nouveaux marchés pourront également être confortés avec le développement des matériaux bio-sourcés, d’origine locale, issus par exemple des forêts gérées durablement (bois construction/bois matériau) ou de la culture du chanvre. Tous ces éléments induisent enfin un enjeu d’accompagnement technique des opérations architecturales et techniques.

Les engagements pris par la Métropole dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) portent sur les actions suivantes :

* **Soutenir la construction ou l'extension des bâtiments bas-carbone et de conception bioclimatique**
* Favoriser l’émergence de bâtiments bas-carbone sur le territoire
* Soutenir les acteurs du territoire dans le développement d’une filière locale « matériaux biosourcés »

**2/ Mobilisation des acteurs du territoire**

De nombreuses entreprises, communes ou administrations démarchées dans le cadre de la COP21 rédigent actuellement leur feuille d’engagement. Il s’agit d’un engagement à mettre en place, de nouvelles actions au-delà de ce qu’elles ont déjà faites ces dernières années.

Dans le domaine de la construction et la rénovation bas carbone, les actions individuelles restent à ce stade rares. Elles relèvent essentiellement de la construction de bâtiments en bois.

Une coalition d’action est à l’œuvre, animée par Unilasalle, avec pour objectif la mise en place d’une filière sur les éco-matériaux. Ses objectifs sont les suivants :

* Principaux éco-matériaux : bétons allégés à base de chêne brut, isolants thermiques en laines de chanvre ou de lin, bois de cellulose, coton recyclé, bois
* Apporter des éléments scientifiques sur les possibilités d’utilisation de matériaux bio-sourcés
* Filière amont : enjeu de développement de l’agro-ressource, disponibilité
* Filière aval : enjeux de certification des filières, viabilité économique et technique, développement de la transformation sur le territoire, formation des artisans, commercialisation/distribution
* Enjeu global d’attractivité du territoire par une filière innovante, besoin de démonstrateurs

La question posée est celle de la structuration d’une filière pour le bois, et celle du développement des actions par des acteurs construisant ou rénovant un bâtiment.

**3/ Freins**

A ce stade, les freins identifiés à la massification des actions sont les suivants :

* **Manque de filières structurées**
* **Mauvaise connaissance des matériaux**
* Référentiel technique des matériaux pour les professionnels
* Evolution dans le temps
* Méconnaissance du grand public
* **Modèle économique non stabilisé**
* Surcoûts

**4/ Quels leviers et quels acteurs mobiliser ?**

Lors de la réunion du 02/10/2018, nous vous proposerons de compléter la liste des freins et de travailler sur les leviers et acteurs à mobiliser.

Version du 28/09/2018